

La course du LAKA

Règlement du 19 Avril 2026

- Art 1 : Dénomination de la course : la course du laka – Lakako lasterkaldia
Course accessible aux personnes âgées de plus de 18 ans
- Art 2 : Inscriptions et horaires des différentes courses :
22 euros pour les 22 km + 1€ pour l'association Baigura mendi elkarte qui gère la protection du massif Baigura.
Départ à 9 h 00
Inscriptions par internet : www.coursedulaka.net
- Art 3 : Déroulement :
Distribution des dossards à partir de 7 h 30
Départ et arrivée des courses sur le fronton.
- Art 4 : Cette course est régie selon le comité départemental FFA des courses hors stade des Pyrénées Atlantiques.
- Art 5 : Les coureurs non licenciés devront avoir l'attestation de Parcours de Prévention Santé (PPS) <https://pps.athle.fr/>
- Art 6 : Des vestiaires, douches et sanitaires seront à la disposition des coureurs.
- Art 7 : Postes de contrôle : Des postes de contrôles sont répartis le long du parcours, et sont des endroits de pointage obligatoires pour les concurrents.
- Art 8 : Ravitaillements tous les 4 Km.
Tous les coureurs doivent avoir une éco-tasse pour les ravitaillements
Parcours balisés, pompiers, ambulance et médecin de garde, cibistes.
- Art 9 : Les organisateurs sont assurés par « Abeille Assurances » N° 73218973 pour tous les risques civils, mais déclinent toutes autres responsabilités.
- Art 10 : Tous les coureurs qui prendront le départ, recevront un lot.
- Art 11 : Récompenses diverses.
- Art 12 : Des pommes, des oranges et des jus de fruits seront à la disposition des concurrents à l'arrivée.
- Art 13 : Chaque coureur ne pourra participer qu'à une course. (On ne cumule pas les prix.)
- Art 14 : Le coureur qui ne respecte pas la totalité du parcours balisé sera disqualifié.